



## ASSEMBLÉE PUBLIQUE DE CONSULTATION SUR LE PREMIER PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 1766 SECTEUR GENTILLY

Aux personnes intéressées par un projet de règlement  
modifiant le règlement de zonage numéro 334

Conformément à l'article 126 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* (RLRQ, c. A-19.1), AVIS PUBLIC est donné que, lors de la séance du 13 mai 2024, le conseil municipal a adopté le premier projet de règlement numéro 1766 intitulé : « **Règlement modifiant le règlement de zonage numéro 334 afin d'interdire, dans une partie des zones C01-149, C01-151 et C01-154, la ou les classes d'usage « bi et trifamiliale (h2) » et « multifamiliale (h3) » pour une partie des terrains ayant frontage sur le boulevard Bécancour (Secteur Gentilly) ».**

Ce premier projet de règlement a pour objet d'interdire, dans une partie des zones C01-149 et C01-154, la classe d'usage « bi et trifamiliale (h2) » et, dans une partie de la zone C01-151, les classes d'usage « bi et trifamiliale (h2) » et « multifamiliale (h3) », et ce, dans une bande de quarante (40) mètres de profondeur, parallèle à l'emprise du boulevard Bécancour, pour les terrains ayant un frontage sur ce boulevard dans le secteur Gentilly.

### Description approximative des zones C01-149, C01-151 et C01-154

#### Zone C01-149

La zone C01-149 est située de part et d'autre du boulevard Bécancour, entre l'avenue du Cardinal et l'avenue des Aigles. Elle comprend notamment les immeubles portant les numéros 2535 à 3217 (côté impair) et 2570 à 3260 (côté pair) du boulevard Bécancour, le 950 de l'avenue du Cardinal, le 1025 de l'avenue des Aigles ainsi qu'une partie du lot 3 538 176 du cadastre du Québec, située au sud-ouest du 3260 du boulevard Bécancour, et une partie des lots 3 540 177, 3 943 001, 3 540 174, 5 046 858 et 5 046 859 du cadastre du Québec, situés à l'arrière des immeubles portant les numéros 3090 à 3260 du boulevard Bécancour.

#### Zone C01-151

La zone C01-151 est située de part et d'autre du boulevard Bécancour, entre l'avenue du Cardinal et l'avenue des Galaxies. Elle comprend notamment les immeubles portant les numéros 1745 à 2445 (côté impair) et 1760 à 1850 et 2160 à 2520 (côté pair) du boulevard Bécancour, ceux portant les numéros 1025 à 1699 (côté impair) et 900 à 1300 (côté pair) de l'avenue des Hirondelles, le 1035-1045 de l'avenue du Cardinal, les 2120 et 2250 de la rue des Alouettes, le 2050 de la rue des Roitelets ainsi que les lots numéros 3 538 552 et 3 538 553 du cadastre du Québec, propriété de Salon funéraire Gaudet inc.

#### Zone C01-154

La zone C01-154 est située de part et d'autre du boulevard Bécancour et comprend notamment les immeubles portant les numéros 1130 à 1690 (côté pair), 1125 à 1235 et 1405 à 1615 (côté impair) de ce boulevard ainsi que le 905 de l'avenue des Galaxies. Elle comprend également l'extrême partie nord-ouest du 1145 de l'avenue des Constellations.

Une assemblée publique de consultation sur ce premier projet de règlement aura lieu le **lundi 3 juin 2024 à 18 h 30**, à la salle du Conseil, située à l'hôtel de ville, au 1295 avenue Nicolas-Perrot, Bécancour. Au cours de cette assemblée publique, la mairesse ou un autre membre du conseil désigné par la mairesse expliquera le premier projet de règlement et entendra les personnes et organismes qui désirent s'exprimer à ce sujet.

Ce premier projet contient des dispositions propres à un règlement susceptible d'approbation référendaire.

Ce premier projet de règlement et l'illustration des zones visées par celui-ci peuvent être consultés à l'hôtel de ville, du lundi au jeudi de 8 h 30 à 12 h et de 13 h à 16 h 45 et le vendredi de 8 h 30 à 12 h.

### **NOUVELLES MODALITÉS DE PUBLICATION DES AVIS PUBLICS**

À partir du 15 juillet 2024, tous les avis publics, sauf les avis publics relatifs aux ventes pour défaut de paiement de taxes et ceux relatifs aux appels d'offres publics, seront uniquement publiés sur le site Internet de la Ville et sur le babillard à l'entrée de l'hôtel de ville.

Voir les procédures pour être avisé par courriel lors de la publication d'avis publics ou pour consulter les avis publics sur le site Internet de la Ville à l'adresse [www.becancour.net](http://www.becancour.net), dans la section « Avis publics » sous l'onglet « Citoyens ».

Ville de Bécancour, le 22 mai 2024.

M<sup>e</sup> Isabelle Auger St-Yves  
Greffière de la Ville